



Accompagner la vie associative : oui mais comment ?

Composantes de l'économie sociale et solidaire, les associations sont actrices du développement des territoires. A la fois corps intermédiaires et organismes porteurs de projets spécifiques, elles peuvent, à des degrés divers, être parties prenantes du projet de la cité. Quels obstacles et quelles conditions réunir pour que leur action s'exerce de façon constructive ?

Les mutations associatives

La démographie associative (voir études de Viviane TCHERNONOG) a eu pour effets d'accroître la présence associative dans tous les domaines de la vie sociale et sur l'ensemble des territoires mais aussi de rendre moins lisibles les grands axes de l'action associative, et d'aggraver la fragilité des associations.

Entre associations et collectivités : des relations riches, car complexes

une action associative fortement ancrée au niveau local

Pour l'essentiel, l'action du million d'associations recensées en France en 2005 se situe sur le territoire local¹:

- quartier	7 %
- commune	53 %
- département	20 %

des positionnements associatifs très divers vis-à-vis des collectivités territoriales

Bien que l'action des associations se situe souvent en proximité ou au croisement des politiques publiques locales, toutes les associations, même si elles ont besoin d'un soutien, ne souhaitent pas nécessairement s'inscrire dans une démarche partenariale.

Trois types de positionnement sont observés vis-à-vis de l'action publique² et se traduisent par de sensibles différences d'accès aux financements publics :

	% des associations	% financements publics
projet articulé à l'action publique	15 %	83 %
projet avec fort contenu militant	29 %	5 %
projet orienté vers la pratique d'une activité	56 %	12 %

une crise de sens

Les mutations de l'action publique conjuguées aux mutations associatives provoquent un renversement des positionnements traditionnels.

Ainsi que le constate François ROUSSEAU³, "les associations vivent une crise de sens liée à ce renversement de situation : les initiatives sociales portées par les citoyens qui sollicitaient l'intervention de la puissance publique se transforment en initiatives publiques qui sollicitent l'implication des citoyens."

Un enjeu central : l'autonomie associative

Entre excès de distance et excès de proximité, les relations entre associations et pouvoirs publics sont guettées tant par le risque d'ignorance réciproque, que par celui de l'instrumentalisation.

On situe souvent les relations entre associations et pouvoirs locaux comme devant être des relations partenariales, tant il apparaît que les collectivités et associations agissant sur un même territoire ont tout à gagner à travailler en concertation

Un réel partenariat suppose une démarche de co-construction de l'intérêt général et un vrai dialogue :

- veiller à ce que chaque association puisse exister en conservant ses idées, son projet et sa capacité de décision ;
- permettre au secteur associatif d'exister collectivement, en acceptant le principe du dialogue et de la concertation avec les associations et leurs représentations locales.

Que sont les Maisons des associations ?

Le Réseau national des maisons des associations regroupe des organismes (de statut associatif ou municipal) ayant pour mission première le développement de la vie associative locale, notamment à travers la création de lieux d'échanges et de rencontres pour les associations, l'accompagnement des acteurs associatifs et la mise à disposition de ressources.

¹ V. TCHERNONOG **Le paysage associatif français mesure et évolutions** - DALLOZ / Juris associations (nov. 2007)

² idem

³ F.ROUSSEAU **Gérer et militer : une autre façon d'entreprendre ?** – École polytechnique – Centre de ressources en gestion (2002)

Un partenariat construit et constructif : un projet de longue haleine

La segmentation du monde associatif, la mise en concurrence des associations dans la recherche de financements, la multiplicité des facteurs de fragilité des associations préoccupées par leur propre survie sont autant d'obstacles à une mise en synergies du monde associatif et à la construction de partenariats. Leur renforcement passe par de multiples approches.

SE CONNAITRE

Favoriser une connaissance partagée de l'évolution du tissu associatif

En dépit d'un discours récurrent sur les valeurs méritoires des associations, le secteur associatif local est sujet à des mutations qui restent mal connues tant des collectivités que des associations elles-mêmes.

Orientations proposées

- se doter d'instruments d'observation permanente des associations, de leurs évolutions quantitatives et de leurs pratiques pour produire une connaissance commune des besoins et engager une réflexion prospective sur les politiques d'aide au secteur associatif à l'échelle d'un territoire
- favoriser les partenariats avec les centres de ressources et universités susceptibles de conduire des études locales
- créer des outils et des événements valorisant le secteur associatif auprès du public

Développer une connaissance réciproque entre les acteurs locaux

Malgré leur proximité, les associations connaissent peu les rouages et les champs de compétences des collectivités territoriales tandis que ces dernières ont une connaissance limitée du secteur associatif, de son histoire, de la structuration de sa représentation et du cadre juridique qui en régit le fonctionnement.

Orientations proposées

- réaliser des formations et informations communes, afin de lever les *a priori* et les obstacles liés à une méconnaissance réciproque.

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF

Soutenir les associations et développer la mutualisation des moyens

La dynamisation du tissu associatif local nécessite un soutien de proximité aux structures associatives.

Orientations proposées

- doter chaque territoire d'une structure permettant la mutualisation des ressources (logistiques, documentaires, humaines), l'accompagnement des acteurs associatifs dans la gestion de leurs structures (veille juridique, services paies) et de leurs projets
- favoriser les échanges de compétences, les formes de parrainage entre associations, la mise en place de structures telles que les groupements d'employeurs

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Faciliter l'émergence d'un espace collectif associatif autonome

La relation avec les associations se limite souvent à une relation individuelle avec les services ou avec les élus.

Orientations proposées

- ouvrir un dialogue collectif (ateliers, tables rondes, débats...) sur différents aspects du développement associatif
- susciter des événements fédérateurs portés par tout ou partie du secteur associatif, de leur conception à leur mise en œuvre
- créer une instance de représentation locale du secteur associatif (conseil local de la vie associative, conférence permanente locale du secteur associatif...)

Créer un cadre favorable au partenariat

L'instauration d'un partenariat doit aller de pair avec la définition d'un cadre présentant les objectifs visés et les moyens employés.

Orientations proposées

- adopter une Charte définissant les modalités de relations entre collectivités et associations
- définir les critères de répartition et d'évaluation des moyens apportés aux associations
- rénover les formes d'aides aux associations : soutenir les structures et pas seulement leurs projets, sécuriser les associations en proposant la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs
- au-delà des formules traditionnelles de subventions individualisées, prévoir des formes de soutien financier à des projets ou à des travaux de réflexion interassociatifs

Faciliter la participation des associations aux projets de territoire

Il est important que les collectivités fassent connaître et mettent en débat leurs orientations de développement des territoires (quartiers, communes ou agglomérations).

Orientations proposées

- organiser chaque année une conférence locale regroupant services publics et associations ayant pour but de faire le point sur la situation du territoire, les résultats obtenus, et mettre en débat les orientations pour l'année.